

Les sources documentaires concernant Saint-Pons peuvent être classées en deux catégories : les chartes relatives au monastère, puis à la cathédrale de Saint-Pons, qui vont du X^e au XV^e siècles, et les prix-faits, devis et autres pièces d'archives touchant à la reconstruction, à la destruction et à réparations de l'édifice actuel, et de ses abords, dont les dates s'échelonnent entre le XV^e et le XIX^e siècles.

Chartes

Bien que les archives du monastère soient aujourd'hui en grande partie détruites, une soixantaine de documents ont été conservés sous forme de copies modernes, parmi lesquels figurent des chartes de fondation et de consécration, donations, confirmations de dons antérieurs, chartes de protection royale et pontificale, le nécrologe de l'abbaye, des listes d'églises données à Saint-Pons pour les réformer, des listes d'offerts par leurs familles et destinées à devenir moines, un inventaire de la bibliothèque, des règlements de conflits locaux, des registres de conciles ecclésiastiques régionaux. Certains figurent dans des recueils du XVII^e siècle aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale, à Paris¹¹ ; la plupart ont été publiés par J.-B. Trotet le Gentil, Mabilion, les auteurs de la *Gallia Christiana*, ceux de *l'Histoire générale du Languedoc*, et l'abbé Bène¹².

Au cours de son histoire, le monastère de Saint-Pons-Thomières fut lié étroitement à la maison des comtes de Toulouse. La fréquence avec laquelle les chartes de donation et de confirmation répètent que le comte Raymond Pons a fondé et construit le monastère, l'innombrable de comités à l'abbaye, font apparaître des relations étroites entre l'abbaye de Saint-Pons et le comte¹³. En choisissant de consacrer sa fondation à Saint-Pons, Raymond Pons honore le saint dont le nom est accélé au sien, établissant une tradition tout saignée¹⁴.

Le plus ancien document attesté que lorsque le comte de Toulouse Raymond Pons et sa femme Garsinde fondèrent le monastère en 936, il y avait déjà à cet endroit une ville ou un village avec une église paroissiale¹⁵. La juridiction de la paroisse et les revenus de son église de Saint-Martin-du-Jaur faisaient partie de la généreuse donation du comte en terres et églises à l'égard de l'abbé Ogurgius et des moines de Saint-Pons-de-Thomières. La « charte de consécration » d'août 937 fournit des détails supplémentaires sur la fondation du monastère¹⁶. Nous apprenons ici que le comte Raymond Pons avait requis l'abbé Arnaud de Saint-Géraud d'Aurillac d'envoyer quelques-uns de ses moines pour établir la Règle de saint Benoît à Saint-Pons-de-Thomières. Arnaud choisit Ogurgius comme abbé du nouveau monastère, ordonné par l'archevêque de Narbonne et l'ensemble des évêques de la région qui s'étaient rassemblés à Saint-Pons peu avant de se réunir en concile à Ausède, dans les environs¹⁷.

D'après les premières chartes de donation et de consécration et celles, postérieures, de donations, il apparaît que l'église reçut une double consécration, à la Vierge et à saint Pontius¹⁸. Il est surprenant qu'aucun de ces documents anciens ne fasse mention de la translation des reliques de saint Pontius, que Raymond Pons avait précédemment rapportées de Cimiez, où ce confesseur du III^e siècle avait reçu le martyre¹⁹.

En tant que monastère bénédictin, la communauté de Saint-Pons se devait naturellement de placer l'*opus Dei* au premier rang de ses activités²⁰. Toutefois, lorsque l'on passe en revue les chartes substantielles, on s'aperçoit que le monastère a également joué un rôle complexe dans les

les monastères de Saint-Pons-de-Thomières et Cluny, en la personne de l'abbé Odon de Cluny⁴³. Les documents démontrent que Saint-Pons-de-Thomières ait été un monastère clunisien⁴⁴.

Une telle évidence historique va à l'encontre de l'interprétation proposée par Émile Mâle (et après lui, Evans) de l'iconographie de la sculpture du portail de Saint-Pons (l'association de la représentation de la Cène avec celle du Christ dans une mandorle) comme « créée et propagée par les moines de Cluny⁴⁵ ». Trouvant l'iconographie de Saint-Pons semblable à certains portails bourguignons ou provençaux, Mâle en déduit (sans citer aucune source) que cette abbaye s'est placée elle-même très tôt sous l'obédience de Cluny. Cela ne semble pas avoir été le cas, et tout essai d'interprétation de l'iconographie de Saint-Pons comme « clunisien » doit être revu⁴⁶.

Le monastère de Saint-Pons-de-Thomières fut assez riche et prospère, de sa fondation, généralement doté, jusqu'au XV^e siècle. On voit constamment dans les chartes de donation que le don d'une église à Saint-Pons est souvent accompagné de ses revenus⁴⁷ et les biens sont concédés avec tous leurs droits de propriété, les champs, les vergers, les forêts, les vignes, les serfs, etc.⁴⁸ Parmi les donations les plus fameuses faites à Saint-Pons figure celle faite à l'abbé Frotard et aux moines par Ramiro Sancto, roi d'Aragon et de Navarre, en 1093, quand il offrit son fils Ramiro pour qu'il devienne membre de la communauté⁴⁹. Après plus de quarante ans passés comme moine à Saint-Pons, les circonstances pressèrent Ramiro d'abandonner la vie cloîtrée pour prétendre au trône, se marier et avoir un héritier⁵⁰. Il passa ensuite ses dernières années à l'abbaye de San Pedro el Viejo à Huesca, une dépendance aragonaise de Saint-Pons, et fit des dons généreux à l'abbaye qui avait été sa maison pendant tant d'années⁵¹.

Pour évaluer la taille du monastère, il serait intéressant de connaître l'importance numérique de sa population à différents moments de son histoire. Malheureusement, les sources sont pauvres dans ce domaine et les seules antérieures pour lesquelles nous connaissons le nombre des religieux sont les suivantes : 967 (vingt-neuf), 1 237 (quarante-huit), 1 362 (trente-deux), 1 444 (vingt-sept), 1 515 (vingt-neuf), 1 565 (vingt-deux), 1 566 (seize), 1 568 (neuf), 1 612 (quatorze)⁵².

Une indication du degré de richesse atteint par le monastère dans la seconde moitié du XII^e siècle apparaît dans les termes d'un accord conclu avec Roger II, Trencavel, vicomte de Béziers, en 1171⁵³. L'abbé Raymond de Saint-Pons avait porté plainte contre le vicomte Roger pour avoir nu au monastère, détruit la ville et extorqué 30 000 sous melgoriens. Le vicomte avait accusé l'abbé d'avoir construit un village fortifié, La Salveta, à côté de ses terres et malgré la défense expresse de son père. En vertu de l'accord, le vicomte autorisa le monastère à garder paisiblement La Salveta, mais à un prix très élevé⁵⁴. Le vicomte confirma par la suite et accepta que le monastère et toutes ses dépendances (*officinas*) soient édifiés, fortifiés, construits et enclos afin d'être mieux protégés. Le fait que le monastère ait construit un village ou un château fort à une vingtaine de kilomètres laisse à penser qu'il avait des moyens plus que suffisants. Que l'abbé ait pu accorder un paiement annuel substantiel, plus de 2 000 sous melgoriens, en plus des 30 000 que le vicomte avait déjà extorqués, montre que cette époque était prospère.

Dans une lettre au roi Louis VII, datée d'environ 1164, le prieur de Saint-Pons demande l'assistance royale et fait appel au pape parce que le monastère est accablé « par le fardeau des doléances », particulièrement « par le fardeau immodéré des dettes et par l'absence de notre berger »⁵⁵. De telles doléances paraissent étranges, au regard de la prospérité évoquée ci-dessus et des généreuses donations faites par le roi d'Aragon Ramiro quand il se retira à Huesca, vers le milieu du XII^e siècle⁵⁶. Le monastère jouissait également des revenus de nombreuses propriétés⁵⁷. Il est possible que le « fardeau immodéré de dettes » résulte de

L'un des nombreux conflits d'autorité entre les hommes qui dirigent des établissements monastiques et ceux qui gouvernent les diocèses est également rappelé. L'installation à Saint-Pons par le comte Raymond Pons de moines originaires d'une fondation bénédictine connue pour son observance stricte peut être considérée, elle aussi, comme une tentative de faire obstacle au pouvoir de l'archevêque de Narbonne. Malgré des donations occasionnelles au monastère de la part des archevêques⁵⁸, il semble qu'il y ait eu une succession de conflits entre les archevêques et les abbés de Saint-Pons. En 1098, par exemple, un accord fut obtenu au sujet de la plainte de l'archevêque de Narbonne au pape Urbain II selon laquelle l'abbé Frotard avait placé sous contrôle laque certaines églises du diocèse de Narbonne, réconcilié des excommuniés sans en référer à leur évêque, fait extirper un excommunié défunt, afin de l'inhumer dans son monastère, accepté la consécration d'un évêque à Jaca à l'encontre du droit canon (c'est-à-dire sans la participation de l'archevêque) et tenté de détacher la province de Tarragone de la juridiction de Narbonne⁵⁹. En 1107, le pape Pascal II écrivit à Pierre I, abbé de Saint-Pons pour lui enjoindre d'obéir à l'interdiction de recevoir ceux qui avaient été excommuniés par d'autres, en réponse à une plainte de l'archevêque Richard de Narbonne selon laquelle les abbés de Saint-Pons et d'Alaiet avaient reçu dans leur communauté des personnes qu'il avait excommuniées⁶⁰. Le même problème se reproduisit entre 1129 et 1145, quand l'archevêque de Narbonne se plaignit à nouveau au pape que les abbés de Saint-Pons et de Lagrasse aient reçu des excommuniés. Il signala également que ces abbés avaient installé des curés dans des paroisses dépendant de leurs monastères sans la participation de l'archevêque⁶¹.

L'abbé de Saint-Pons se montra actif dans la réforme monastique, particulièrement durant l'abbatidat de Frotard (1061-1069), le plus illustre des abbés de Saint-Pons, malgré les allégations diffamatoires citées plus haut⁶². Frotard devint légit difformateur de Grégoire VII en 1077 et participa activement à la réforme de bien des abbayes et prieurés du Sud de la France (particulièrement dans le Narbonnais) et le Nord de l'Espagne, spécialement en Catalogne et Huesca (comtés de Barcelone, Besalú, et Huesca)⁶³. Durant le dernier tiers du XI^e siècle, Saint-Pons était devenu l'un des rares établissements de cette région capable de prendre la tête de sa propre « confédération monastique » avec des abbayes et des prieurés dépendants⁶⁴. Elle était relativement modeste en comparaison des autres confédérations monastiques du Sud de la France à cette époque, celles de Saint-Victor de Marseille et Cluny, par le biais de Moissac⁶⁵.

Grâce au nécrologe du monastère, nous savons que Saint-Pons avait des liens fraternels avec plusieurs autres monastères et églises des régions voisines, tels que Sainte-Foy de Conques, Saint-Guilhem-le-Desert et Carcassonne⁶⁶. Dans le seul manuscrit liturgique subsistant de l'abbaye, les *obit* des abbés de Saint-Pons sont signalés de façon plus remarquable que les autres par l'emploi d'encre rouge et de lettres plus grandes⁶⁷. Des dessins marginaux ornent les citations des personnalités qui furent, particulièrement importantes pour le monastère, comme le roi Ramiro d'Aragon et l'abbé Pons de Cluny, qui tous deux avaient été moines à Saint-Pons⁶⁸.

Il était important, durant les premières années de l'abbaye, d'être reconnu non seulement par les ecclésiastiques et la noblesse des lieux mais aussi par le pouvoir séculier le plus élevé. Ceci fut le cas en 939, quand Louis d'Outremer promulgua une charte royale établissant la protection du roi et confirmant les donations en faveur de Saint-Pons-de-Thomières⁶⁹. Il y est dit que le comte Raymond Pons a sollicité du roi cette charte⁷⁰. De façon probablement erronée, le roi Louis fait référence à « Oddo, abba » pour être une simple erreur du scribe, plusieurs historiens ont interprété cet élément comme une association directe entre

domaines économique et politique. La communauté monastique était pleinement associée à la vie de la ville qui l'environnait (comme cela a été exposé plus haut), ainsi qu'aux rivalités entre les comtes de Toulouse et les comtes et vicomtes voisins, aux luttes entre ces souverains temporels et les souverains de l'Église et aux querelles de ces derniers, c'est-à-dire les abbés, les évêques, les archevêques et les papes. En fait, après avoir examiné certains de ces documents, on se rend compte qu'ils peuvent être trompeurs si on les prend pour argent comptant dans le but d'en tirer quelque information au sujet du monastère lui-même. Une donation de terre, par exemple, peut être faite par un donateur qui ne possède pas la terre qu'il donne à ce moment-là mais ce document permet d'asseoir ses prétentions⁷¹. Les dons peuvent aussi être faits et repris afin de créer des relations d'obligation⁷².

La charte de consécration établit clairement que l'abbaye de Saint-Pons est exempt de tout contrôle temporel ou ecclésiastique autre que celui du pape⁷³. Mme Magnou-Nortier a montré que, bien que plusieurs abbayes du Midi aient reçu des bulles pontificales confirmant leurs privilèges, les cas de soumission au Saint-Siège sont extrêmement rares avant le milieu du XI^e siècle⁷⁴. Pour plusieurs raisons, elle considère le cas de Saint-Pons comme douteux : ce document contient à lui seul une quantité d'informations disparates, la dotation et les privilèges sont étouffamment séparés, le langage employé pour revendiquer la soumission pontificale utilise une expression grégorienne (*liber et absolutus*). Dans une bulle d'Urbain II, datée de 1089 et confirmant des privilèges, un paiement annuel à Rome est mentionné sans faire référence au « cens » plus ancien spécifié dans le document de 937⁷⁵.

Si l'on accepte le point de vue de Mme Magnou-Nortier à propos de ce document, on peut alors se demander à quelle date a été forgé ou modifié le document composite, et pour quelle raison il était nécessaire de revendiquer ainsi l'indépendance de l'abbaye à l'égard de toute juridiction locale et de la placer sous la dépendance directe de Rome. A la lumière des observations exposées plus haut au sujet de la formation de l'« association » municipale de Saint-Pons à la fin du XI^e siècle et de la résistance de la ville vis-à-vis de l'autorité féodale du monastère, il est intéressant de noter que plusieurs autres documents faisant référence à la soumission de l'abbaye à Rome et à sa liberté à l'égard de toute autre autorité séculière ou ecclésiastique datent de la fin du XI^e siècle ou du début du XII^e siècle, y compris la bulle d'Urbain II citée par Mme Magnou-Nortier⁷⁶. Il se peut que la charte de consécration originale de 936-937 ait été modifiée à la fin du XI^e siècle : elle serait ainsi contemporaine des autres chartes seulement citées⁷⁷. Les pouvoirs et les ambitions de l'abbaye furent à leur apogée durant l'abbatidat de Frotard, au cours du dernier tiers du XI^e siècle. Il serait logique que la modification de la charte du XI^e siècle ait été faite à cette époque. On peut aussi noter que c'est dans ce contexte qu'eut lieu la visite du pape Urbain II à Saint-Pons, le 24 juin 1096⁷⁸.

Saint-Pons était situé dans l'archevêché de Narbonne, l'antagonisme entre les comtes de Toulouse et les archevêques de Narbonne, implicite dans la demande d'exemption du monastère, est cohérente. Quelle que soit sa date, le document souligne que, outre le fait que le monastère échappe au contrôle de l'archevêque et soit libre de toute obligation fiscale envers Narbonne, il a reçu plusieurs propriétés produisant des revenus sises dans le Narbonnais⁷⁹. La fondation du monastère de Saint-Pons par le comte aurait donc directement affecté les revenus de l'archevêque de Narbonne. Même si la partie concernant l'exemption a été ajoutée à une date plus tardive, il y aurait encore là des conséquences évidentes pour les coffres de la cathédrale de Narbonne.

Thomières et sur les relations entre le monastère et la société dont il fait partie. Bien que ces chartes fournissent un témoignage sur la relative prospérité de Saint-Pons à différentes époques, il n'est pas possible de tirer d'une donation particulière ou d'un document un renseignement sur l'activité de construction ou l'embellissement. A titre d'exemple, plus d'une douzaine de donations ont été faites entre 1065 et 1099, années de l'abbatit de Frodat. Il serait tentant de considérer ces années comme étant logiquement la période propice à la reconstruction de l'église et du cloître, qui avaient été sans doute initialement construits vers le milieu du X^e siècle : des fonds étaient disponibles, la popularité de l'abbaye avait provoqué un accroissement de la population, justifiant un agrandissement de l'église et du cloître et on peut s'attendre à ce qu'un abbé de la stature de Frodat ait laissé une trace monumentale sur l'édifice même⁸⁰. Cependant, aucune des donations ne fait particulièrement mention d'une activité de construction, et comme le démontrent les documents archéologiques, l'architecture et la sculpture qui subsistent aujourd'hui indiquent plusieurs campagnes de construction postérieures au dernier tiers du XI^e siècle⁸¹. De plus, la date d'une donation était liée le plus souvent à l'importance du monastère et à la vie de ses donateurs. L'abbaye de Saint-Pons n'était qu'une fondation religieuse parmi plusieurs autres à recevoir des donations de terres et églises⁸². Les actes de donation sont souvent les testaments des donateurs, ce qui les place plus dans une perspective biographique que dans celle de l'histoire architecturale de l'abbaye⁸³.

Un seul des documents étudiés mentionne l'édifice actuel et c'est l'accord de 1171 entre l'abbé Raymond et le vicomte Roger. Cependant, quelques études récentes continuent à l'interpréter comme un élément de datation pour la construction de l'église actuelle⁸⁴. Ce n'est pas non plus une source aussi utile pour l'édifice qu'on pourrait le souhaiter. Il n'est pas dit de façon précise ce qui a été « détruit » pendant l'attaque. Le passage des cloîtres que le monastère pourrait être bâti, fortifié, construit et élargi pour une meilleure protection est trop vague pour dater l'architecture de l'église ou du cloître.

Documents concernant les réparations et la reconstruction

La seconde catégorie de documents, qui comprend des témoignages écrits et des documents iconographiques sur la reconstruction, la destruction et les réparations de l'église et des bâtiments claustraux sont également utiles pour comprendre le contexte historique plus large. En outre, ces documents sont précieux pour nous donner une idée du site à différentes époques.

La première référence à la destruction et à la reconstruction concerne la démolition du chevet de l'église au XV^e siècle et son remplacement par un chœur bien plus grand, avec des chapelles rayonnantes. Plusieurs documents indiquent que la construction du nouveau chœur eut lieu du dernier tiers du XV^e siècle au milieu du XVI^e siècle. Un arrêt du Parlement de Toulouse ordonne à l'évêque Antoine (1467-1501) de consacrer les deux tiers des revenus de l'évêché aux réparations de l'église cathédrale et de l'évêché⁸⁵. Un montant aussi substantiel alloué aux réparations de l'église laisse penser que les travaux du nouveau chœur commencèrent dans le dernier tiers du XV^e siècle. Quand Alexandre Farnèse abandonna son titre d'évêque de Saint-Pons pour devenir pape sous le nom de Paul III en 1534, il accorda des indulgences à ceux qui feraient des donations pour l'achèvement du somptueux édifice de marbre qu'il laissa inachevé⁸⁶. L'inventaire des archives du chapitre de 1708 mentionne « un vieux compte de la dépense faite lors de la bâtisse du chœur en 1551 »⁸⁷. Sahuc a conclu, au vu des armes de Jacques de Castelneau de Clermont figurant sur un écusson supportant des nervures dans la

tour Saint-Antoine, que cet abbé avait terminé l'ouvrage du chœur⁸⁸.

Ces nervures sont les seuls vestiges du nouveau chœur qui était en voie d'achèvement lorsque la ville et, les abbés de la cathédrale de Saint-Pons furent attaqués par les huguenots, le 1^{er} octobre 1567. Une enquête, rapportant plusieurs témoignages des violences et destructions commises et conservée aux Archives Nationales, à Paris⁸⁹. Après avoir détruit le monastère de Sainte-Madeleine hors les murs, pillé et dévasté l'église paroissiale de Saint-Martin et tué son recteur, les huguenots prirent la ville et attaquèrent le monastère. Avec de vivantes descriptions de l'incendie des documents et de la destruction des objets liturgiques, des reliques, des meubles de l'église et de la statue, se trouvent des déclarations selon lesquelles l'église a été « complètement arrazée ». D'autres rapports incluent des allégations selon lesquelles « ceux de la prêtricherie religion nouvelle surprit la ville, arrasèrent l'église, cloître, maisons des religieux et toute la clôture, tant le clocher que maison épiscopale et le même frent de l'église paroissiale et couvent des nonains et hermitages des environs dudit Saint-Pons... »⁹⁰. Les huguenots occupèrent la ville jusqu'en juillet 1568.

Comme Sahuc le suspectait, ces comptes-rendus doivent être lus avec un œil critique. Le chapitre de Saint-Pons peut avoir exagéré à dessein les dommages subis en raison de son incapacité à payer les impositions dues au clergé général, qui est à l'origine de cette enquête⁹¹. C'était à l'avantage du chapitre de dépendre de la description matérielle résultant de ces événements tragiques sous un jour aussi sombre que possible, et les habitants peuvent avoir prêté leur concours au chapitre par les déclarations citées plus haut. Du reste, ces « témoignages oculaires » n'ont été enregistrés que cinq ans après les événements. L'acuité du sentiment anti-protestant, courant dans cette ville, peut aussi avoir servi de propos⁹².

Des historiens plus tardifs ont interprété différemment les comptes-rendus des dommages causés par les huguenots. Selon Trotlet le Gentil, qui écrivit environ cent quarante ans après l'attaque, seuls les bâtiments claustraux furent démolis, le chœur de l'église dévasté et trois tours abattues⁹³. A la fin du XIX^e siècle, Sahuc va plus loin que Trotlet le Gentil en supposant une destruction plus poussée. D'après Sahuc, l'enceinte du monastère avait été détruite, une partie du flanc sud de l'église (environ la moitié de la longueur actuelle de la nef), adossé au cloître, avait été démolit avec celui-ci, le flanc nord endommagé, les deux tours centrales et celle du nord-est arasées jusqu'à hauteur des volées, et une partie des murs du chœur abattus⁹⁴. Sahuc a affirmé également que la mutilation des tympans et l'enlèvement des chapiteaux de la façade occidentale eurent lieu durant l'attaque des huguenots⁹⁵.

Bien que Sahuc ait déclaré que la partie détruite du flanc sud fut reconstruite à la fin du XVI^e siècle, des réparations majeures ne semblent pas avoir été sérieusement entreprises avant le XVII^e siècle⁹⁶. D'après les sources du XVII^e siècle, le chapitre abandonnant vite l'idée de reconstruire l'édifice grandiose qui se dressait avant l'attaque décida, en raison du manque de fonds de construire une petite église au milieu des ruines de l'ancienne⁹⁷. La nouvelle église fut consacrée en 1613.

Sahuc a écrit que la vie monastique s'était dégradée à Saint-Pons après la destruction. Les bâtiments claustraux étant démolis, les seize chanoines subsistants furent dispersés et logés parmi les laïques de la ville⁹⁸. Les chanoines se réunissaient seulement à certaines heures pour célébrer l'office divin dans une partie du cloître affectée à ce but et sommairement remise en état¹⁰⁰. Quand les chanoines demandèrent au pape leur sécularisation, l'un des principaux arguments invoqués pour appuyer cette requête fut le manque de bâtiments claustraux. Une bulle pontificale sécularisa le chapitre en 1612¹⁰¹.

La reconstruction du cloître, toutefois, n'a pas pu avoir lieu à la fin du premier tiers du XVII^e siècle. D'après une

campagnes de construction telles que la fortification de l'église, l'exécution d'une série de chapiteaux sculptés pour le cloître et la construction de la fortification de La Salvatet qui provoqua le courroux de Trencheval en 1170⁹⁹. Une supplique pour obtenir l'assistance royale paraîtrait une mesure énergique s'il s'agissait simplement d'un manque d'argent. Dans le contexte de tensions locales croissantes, en raison des oppositions aux hérétiques, de tels conflits peuvent avoir menacé le monastère à cette époque⁶⁰.

Le document de 1171 est également en rapport avec le contexte de tensions constantes entre les vicomtes de Béziers et le monastère de Saint-Pons, et leurs positions respectives à l'égard de l'hérésie dans la région. L'abbé Raymond de Saint-Pons et le vicomte Raymond Trencheval (frère de Roger II) étaient tous deux présents au début de 1165 entre catholiques et hérétiques à Lombers⁹¹. Roger II fut excommunié en 1178 pour avoir donné refuge à des hérétiques et refusé de coopérer avec la commission dirigée par le légat pontifical Henri de Marcy, abbé de Clairvaux⁹². Cette commission à la fois papale et royale répondait à la demande d'assistance de Raymond V, comte de Toulouse, contre les hérésies qui rendaient ses terres tristement célèbres⁹³. La tension entre les vicomtes de Béziers et les abbés de Saint-Pons venait aussi de leur rivalité pour le pouvoir, les deux titres étant vassaux du comte de Toulouse⁹⁴.

La prospérité du monastère n'avait pas diminué à la fin du troisième quart du XIII^e siècle, quand fut dressé l'inventaire de la bibliothèque⁹⁵. Plus de trois cents articles (certains constitués de plusieurs volumes) sont répertoriés dans ce que Leopold Delisle a appelé « un travail bibliographique remarquable »⁹⁶. Parmi les volumes cités, on trouve des bibles complètes, plusieurs livres séparés de l'Ancien et du Nouveau Testament ; des écrits des premiers Pères de l'Eglise, tels que saint Grégoire, saint Augustin, saint Jérôme, saint Isidore, des auteurs contemporains majeurs, saint Bernard et le pape Innocent III, et plusieurs sermons et gloses sur les deux Testaments. A côté des textes religieux, de nombreux livres de grammaire, logique, rhétorique, astronomie et médecine sont répertoriés. Plusieurs thèmes semblent se distinguer de la série des articles. L'accent semble être mis sur les règles et les usages, les sacrements et le rite, la hiérarchie de l'Eglise, les textes condamnant les patens et les hérétiques, des vies de saints et de martyrs et des textes discutant des vertus et des vices. Comme on peut s'attendre pour la bibliothèque d'un monastère bénédictin, nombreux sont les textes sur les règles, les usages, les habitudes des moines, sur l'office divin et sur l'interprétation des sacrements. Outre plusieurs exemplaires de la Règle de saint Benoît, l'inventaire répertorie des sermons de saint Augustin sur la vie et les usages des

clercs, la Régie des Egyptiens, le traité *Disputatio ciuitatensium et ciuiterensium* et trois références distinctes relatives à des arts de prêcher. L'inventaire comprend les *vitae* de nombreux saints, dont trois de saint Pontius. Dix articles sont des textes sur les vertus, les vices et le combat entre eux. Parmi au moins dix titres condamnant les patens ou les hérétiques, on trouve le *Contra Faustum Manicheum* de saint Augustin, le traité contre les hérétiques de saint Hilaire (à la fin duquel se trouve une passion de saint Pontius), le texte de Paul Rome contre les patens à travers l'histoire, commençant à la Rome antique et se terminant à l'année 1168 et un *Libri disputationum contra hereticos* par un certain « Americus ». Les écrits d'Innocent III (1198-1216, pape durant la croisade contre les Albigeois) comprennent deux volumes de sermons (sujets non identifiés), un sur les sept psaumes pénitentiels et son *Sacramentum altaris Domini*. Trois articles concernent des synodes ou des conciles, y compris un synode de Nîmes, et le *Decretum* de Burchard, évêque de Worms.

L'engagement des abbés de Saint-Pons-de-Thomières dans les efforts pour extirper l'hérésie qui était devenue un problème toujours plus aigu dans la région est particulièrement

ment bien documenté de 1205 à 1267. En 1205, le pape Innocent III écrivit une lettre reprochant à l'archevêque de Narbonne de n'avoir pas éradiqué l'hérésie dans sa province, de n'avoir pas coopéré avec ses légats Raoul et Pierre de Castelnau, ni accompagné les légats pour enjoindre le comte Raymond de Toulouse de chasser les hérétiques de la province⁹⁷. Le pape écrivit aussi au roi de France de venir en personne ou d'envoyer son fils Louis pour aider l'abbé de Cîteaux à combattre les hérétiques. Après le refus de coopérer de l'archevêque de Narbonne, les légats se tournèrent vers l'évêque de Béziers, qui se montra encore plus réticent⁹⁸. Ils suspendirent alors l'évêque et Innocent III écrivit à l'évêque d'Arde et à l'abbé de Saint-Pons pour leur ordonner de dénoncer le prélat suspendu dans toutes les églises du diocèse de Béziers, de faire dénommer au clergé et aux hommes de loi de lui obéir et nommer en attendant des personnes capables de gouverner le diocèse. L'abbé de Saint-Pons figura parmi les ecclésiastiques qui participèrent aux deux conciles tenus au palais épiscopal de Béziers, l'un en 1243, l'autre en 1255. Le premier rendit compte de la requête du comte Raymond VII de Toulouse, excommunié par deux frères qui avaient été chargés de dénoncer les hérétiques dans le territoire du comte⁹⁹. Raymond prétendit qu'il avait coopéré avec eux et qu'ainsi, l'excommunication était abusive. Raymond avança aussi qu'il avait fait la paix avec le roi de France et avait été fermement engagé à purger le pays des hérétiques et à soutenir l'inquisition. Au second concile, le roi Louis IX promulgua une ordonnance corrigeant les abus et établissant un contrôle sur la région¹⁰⁰. Cette ordonnance contribua avec d'autres à faire accepter par la population la condamnation des rois de France et à réparer les dommages causés par quarante ans de guerre et d'incurie¹⁰¹. Dans le document de 1227 déjà cité, la ville de Saint-Pons prêta serment de fidélité au roi de France, à la requête de son seigneur abbé, auquel le roi avait écrit à ce propos¹⁰². En 1267, une bulle de Clément IV confirma les donations et privilèges du monastère, représentant les bulles de Lucius III et Innocent IV¹⁰³. Ce n'est probablement pas un hasard si cette bulle fut promulguée au moment où le monastère de Saint-Pons, comme d'autres fondations religieuses du Midi, demandait au roi de France de lui restituer ses droits sur les terres confisquées ou cédées par les nobles croisés d'hérésie, comme les Trencheval¹⁰⁴.

En 1318, le pape Jean XXII éleva l'abbaye de Saint-Pons-de-Thomières au rang d'évêché¹⁰⁵. Cette action fit partie de la réorganisation générale des diocèses du Languedoc. Toulouse était érigé en archevêché et l'archevêché de Narbonne était diminué par la création des diocèses d'Albi et de Saint-Pons. Cela doit avoir considérablement accru les revenus de la nouvelle cathédrale et de son chapitre. Saint-Pons connut une sombre période en raison de la Guerre de Cent Ans. Dans un document des Archives vaticanes daté de 1419, l'évêque Gaudfridus de Saint-Pons supplie le pape Martin V de réunir à la messe épiscopale le prieuré bénédictin de Cessenon, au diocèse de Saint-Pons, dont le revenu annuel est de 200 livres, parce que les événements désastreux de la Guerre de Cent Ans ont diminué le revenu annuel de la cathédrale de 4 000 à 2 000 florins d'or¹⁰⁶. Ces temps difficiles ne semblent pas avoir duré très longtemps, comme l'atteste la confirmation par le pape Pie II en 1459 de la bulle de Lucius III¹⁰⁷. La longue liste d'églises et de propriétés appartenant à Saint-Pons confirme la prospérité de la cathédrale à cette époque. Cette prospérité continua jusqu'au XVI^e siècle comme le montrent les actes de paiement pour la reconstruction du chœur en un grand et élevé monument de marbre¹⁰⁸. On peut penser que l'étalage de la richesse de la cathédrale a provoqué en partie l'attaque des huguenots et a fait se diriger sur le chœur récemment achevé les principales destructions¹⁰⁹.

Pour nous résumer, les chartes et autres documents étudiés ci-dessus sont précieux pour les informations qu'ils nous apportent sur le contexte historique de Saint-Pons-de-